

D 21491



MEMOIRE EXPLICATIF

Février 2007

COURRIER ARRIVE LE

-7 MARS 2007

DÉPARTEMENT DE LA DROME


agence
de l'eau
rhône méditerranée & corse
2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 0

COMMUNE DE MONTBOUCHER SUR JABRON

Rue F. Jacquier, 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

ACTUALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

AGENCE DE MONTELMAR
130 Route de CHATEAUNEUF - BP 118 - 26203 MONTELMAR Cedex
Tel. 04.75.92.05.70 - Fax 04.75.92.05.79



SOMMAIRE

Objectif de l'étude	3
Synthèse des données existantes	4
Elaboration des scénarii d'assainissement	5
1. Contexte	5
2. Les solutions d'assainissement non collectif	5
3. Les solutions d'assainissement collectif	6
4. Analyse technico-économique	6
5. Projet de zonage	6
Schéma directeur d'assainissement	7
1. Choix de la commune	7
2. Dossier d'enquête publique	8
Synthèse et réunion	9
1. Rapports	9
2. Calendrier prévisionnel	9

OBJECTIF DE L'ETUDE

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), la Commune de MONTBOUCHER SUR JABRON (26) a sollicité -par le biais du SIE DE CITELLE- PÖRY Environment pour actualiser son schéma directeur d'assainissement établi par BETURE CEREC en 1999.

PÖRY Environment a préparé cette offre en essayant de répondre au mieux à la problématique propre à la Commune et en respectant rigoureusement le souhait de la Commune.

Ainsi, Nour MADID en charge de cette méthodologie a basé cette proposition sur L'examen des études déjà réalisées sur la commune et les précisions apportées par Monsieur JOUFFRE conseiller municipal en charge du P.L.U. lors de la réunion du 23 février 2007 en Mairie.

Notre offre de prestations qui comprend les éléments suivants :

Tranche ferme

- Synthèse des données existantes sur l'assainissement collectif et non collectif,
- Actualisation des données démographiques, économiques, et environnementales,
- Etude de scénario du raccordement de 6 quartiers sur le réseau existant,
- Reprise du dossier de zonage et prise en compte des données de du PLU,
- Etablissement du dossier d'enquête publique en 4 exemplaires.,
- 2 réunions avec l'Urbaniste et la commune,
- Une réunion publique

Tranche optionnelle

- Etude de sol à l'assainissement autonome,
- Levé topographique.

SYNTHESE DES DONNEES EXISTANTES

Cette première phase débutera par une réunion avec la commune et l'urbaniste. Cette réunion doit être l'occasion d'un premier échange d'informations et de documents.

Il est entendu que le Maître d'ouvrage s'engage à fournir au Bureau d'Etudes tous les éléments en sa possession lui permettant d'organiser au mieux ses recherches et d'optimiser la réalisation de sa prestation.

Notamment :

- sur support informatique, le tracé du réseau à jour avec diamètre, nature de la canalisation et positionnement des ouvrages d'accès au réseau,
- les résultats des investigations réalisées sur le réseau depuis 1999, inspection caméra, travaux de réhabilitation...,
- Les consommations d'eau...,
- Les résultats d'investigation sur l'assainissement non collectif (questionnaire, diagnostic, étude de sol...).

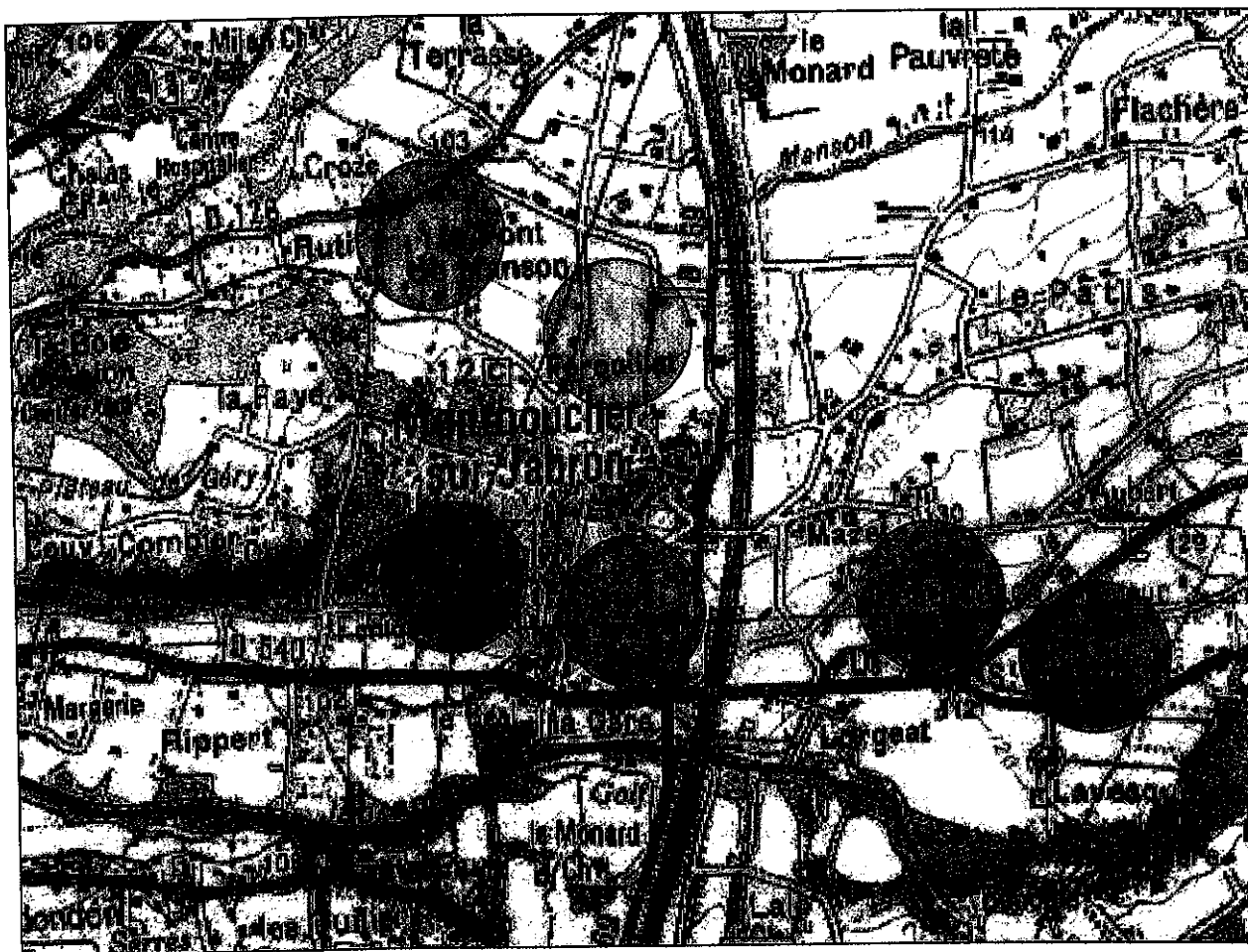
Une recherche détaillée sera ensuite menée sur les éléments démographiques, urbanistiques, économiques et environnementaux.

ELABORATION DES SCENARI D'ASSAINISSEMENT

1. CONTEXTE

Lors de la réunion du 23 février 2007, la Commune nous a formulé le souhait d'étudier les possibilités d'extension du réseau d'assainissement collectif à 5 secteurs actuellement en assainissement autonome et 1 secteur déjà en assainissement collectif (secteur Saint Joseph), ainsi que la possibilité d'un assainissement semi-collectif sur le secteur dit le Pont de Manson

Carte de localisation des secteurs concernés



2. LES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les zones concernées par ce type d'assainissement feront l'objet d'une étude à partir des données existantes réunies dans le cadre de l'ancienne étude et celles fournies par la Commune.

3. LES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les zones concernées par ce type d'assainissement feront l'objet d'un **descriptif technique** indiquant :

- ↳ les logements concernés par ce type d'assainissement,
- ↳ le tracé sommaire des réseaux,
- ↳ le type de collecte,
- ↳ les besoins en ouvrages de relèvement,
- ↳ le nombre de raccordements,
- ↳ les difficultés de raccordement en domaine privé,
- ↳ le type d'unité de traitement (filière, pré-dimensionnement, performances),
- ↳ le mode d'évacuation des eaux traitées,

Une **évaluation financière** sera établie pour chaque solution avec programmation des travaux dans le temps. Trois postes seront distingués :

- Travaux à réaliser en domaine privé,
- Travaux à réaliser en domaine public,
- Coût annuel de l'entretien.

Une **carte**, représentant les réseaux d'assainissement et les unités de traitement, sera réalisée à l'échelle 1/5000.

4. ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE

L'analyse économique se fera en **deux temps** :

- ↳ Tout d'abord, sans tenir compte des subventions dont pourront bénéficier la collectivité ou le particulier : comparaison des coûts globaux d'investissement et de fonctionnement, des coûts ramenés au logement ou à l'équivalent-habitant,
- ↳ Ensuite en tenant compte des subventions.

5. PROJET DE ZONAGE

A ce stade de l'étude, POYRY ENVIRONNEMENT S.A. proposera un projet de carte de zonage de l'assainissement sur l'ensemble de la Commune. Ce zonage sera alors discuté au cours de la réunion de présentation.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

1. CHOIX DE LA COMMUNE

Après avoir pris connaissance des différents scénarios d'assainissement proposés, la commune décidera, par une délibération du Conseil Municipal, de la solution retenue, qui correspondra au projet de zonage proposé lors de l'enquête publique.

Une carte de zonage d'assainissement des zones urbanisables et urbanisées sera produite. Elle comportera le type de dispositif le mieux adapté à chaque terrain selon les critères normalisés et indiquera les dispositifs qui ne sont pas adaptés au site.

Ce zonage définitif s'effectue à l'échelle cadastrale pour les zones urbanisables et au 1/10 000^{ème} pour le reste de la Commune.

Sur la base de ces données, il sera alors produit un rapport final (**schéma directeur d'assainissement**) présentant les orientations de l'assainissement sur la zone d'étude et détaillant les coûts d'investissement et de fonctionnement des dispositifs retenus. L'impact de ces charges sur le budget communal ainsi que sur le prix de l'eau sera également évalué.

Ce document comportera :

- un rappel de la réglementation applicable en matière d'assainissement des collectivités,
- une synthèse des données géographiques et démographiques sur la commune,
- une description des réseaux existants,
- une description de l'état du milieu naturel et de l'environnement de la commune,
- une description des solutions proposées (coûts, avantages et inconvénients),
- les filières à retenir dans les zones d'assainissement non collectif, ainsi que leurs modalités d'exploitation et de contrôle,
- un estimatif des coûts d'investissement et de fonctionnement de la solution retenue et l'impact sur le prix de l'eau,
- la solution retenue par la Commune et les raisons de ce choix,
- une synthèse sur les choix en matière de gestion de l'assainissement,
- une carte de zonage d'assainissement (échelle 1/5000^{ème} ou 1/2000^{ème}) délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif avec indication des filières préconisées,

2. DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique sera réalisé conformément au guide de procédure élaboré par le groupe de travail "Assainissement des communes rurales" du bassin Artois-Picardie et publié par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Il comprendra ainsi :

- un rappel de son objet,
- le justificatif des attributions,
- une note de présentation générale de la délimitation de l'assainissement,
- un sous-dossier concernant l'assainissement collectif,
- un sous-dossier concernant l'assainissement non collectif.

L'emploi de termes techniques dans le dossier sera limité afin d'en faciliter la compréhension.

Afin d'être définitivement adopté par la collectivité, le projet de zonage d'assainissement établi lors de l'étude préalable doit être soumis à enquête publique. Il pourra ensuite être opposable aux tiers.

SYNTHESE ET REUNION

1. RAPPORTS

Rédaction du rapport final, après concertation et amendement du Maître d'ouvrage.

Les documents seront rendus en 4 exemplaires, dont 1 reproductible.

Les réunions prévues dans notre offre sont :

- Réunion avec la Commune et l'Urbaniste,
- Réunion de propositions de concertation sur le zonage,
- Réunion publique

2. CALENDRIER PREVISIONNEL

Sous réserve de prise de décision rapide des élus lors des propositions faites dans le cadre des scénarios d'assainissement et de la fourniture des documents nécessaires au bon déroulement de la mission, nous estimons possible de réaliser les travaux dans un délai de quatre mois à compter de l'ordre de service.

Fait à Montélimar, le 23 février 2007

Xavier ACHARD,
Directeur d'Agence.

 **PÖYRY**
PÖYRY Environnement S.A.
Agence de MONTEILMAR
130 Rue de Châteauneuf-BP 118-26203 MONTEILMAR Cedex
Tél. +33 (0)4 75 92 05 70
Fax +33 (0)4 75 92 05 79

MONTBOUCHER SUR JABRON

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

		Unité	Quantités	Prix Unitaire en EUROS	Total en EUROS TRANCHE FERME	Total Prestation en EUROS
1	Synthèse des données existantes					
	Analyse des résultats	Forfait	1	450,00 €	450,00 €	
	OPTIONS (Assainissement non collectif)	Unité	0	120,00 €	0,00 €	P.M.
OP1	Visite chez le particulier					
OP2	Etude d'aptitude de sol à l'assainissement autonome	Unité	0	30,00 €	0,00 €	P.M.
	Sondage à la tarière	Unité	0	45,00 €	0,00 €	P.M.
	Tests d'infiltration					
	Sondage à la pelle mécanique	journée		450,00 €	0,00 €	P.M.
	Location d'une pelle mécanique avec chauffeur (3 à 4 sondages)	journée		450,00 €	0,00 €	P.M.
	Implantation, suivi des sondages, et établissement des coupes par un géopédologue	Forfait	0	275,00 €	0,00 €	P.M.
	Carte d'aptitude de sol					
2	Etude des scénarii d'assainissement sur les six secteurs concernés					
	Visite de terrain et prise en compte des contraintes	Jour	1	550,00 €	550,00 €	
	Elaboration des scénarii	Jour	1,25	550,00 €	687,50 €	
	Etude technico-économique des solutions proposées	Jour	1	550,00 €	550,00 €	
	Rapport et Cartographie	Jour	0,5	550,00 €	275,00 €	
3	Document de Zonage					
	Zonage	Forfait	1	550,00 €	550,00 €	
OP3	Réunion avec la M.L.S.E	Unité	0	275,00 €	0,00 €	P.M.
4	Réunions	Unité	2	275,00 €	550,00 €	
5	Enquête publique					
	Elaboration du document d'enquête	Forfait	1	275,00 €	275,00 €	
	Rapport, carte en 4 exemplaires et CD Rom	Forfait	1	150,00 €	150,00 €	
	Réunion publique	Unité	1	350,00 €	350,00 €	
OP4	Levé topographique	Jour	0	1 000,00 €	0,00 €	P. M.
MONTANT TOTAL H.T.						4 387,50 €
TVA 19,60 %						859,95 €
MONTANT TOTAL TTC						5 247,45 €

Op = Option

FAIT A MONTELMAR, le 23 février 2007

Xavier ACHARD,
Directeur d'Agence

PÖYRY
 PÖYRY Environnement S.A.
 Agence de MONTELMAR
 130 Rte de Châteauneuf-BP 118-26203 MONTELMAR Cedex
 Tél. +33 (0)4 75 92 05 70
 Fax +33 (0)4 75 92 05 79